de cet incident et les événéments qui l'ont suivi, en particulier les obstacles que la Commission a trouvés sur sa route lorsqu'elle a voulu retrouver et secourir le personnel de la Commission et l'appareil disparu, sont de nature à compromettre cette confiance, et cela à un point tel qu'il faut mettre en doute la prétention du représentant du GRP à Saigon de parler au nom de toutes les 4 formations militaires qui occupent le secteur en question. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur le travail futur de la CICS lorsqu'il s'agira d'envoyer ses équipes sur le terrain et d'exercer ses fonctions d'enquêteur et, par voie de conséquence, sur l'attitude que prendra le Gouvernement canadien au sujet du maintien de notre participation aux travaux de la Commission.

Événements antérieurs à la tragédie

La Commission internationale tente toujours de poursuivre l'examen détaillé de l'incident et tant que cette enquête n'aura pas été terminée, nous ne pourrons pas connaître tous les détails de l'affaire. D'ici là, cependant, Monsieur l'Orateur, je désire communiquer à la Chambre les renseignements que nous possédons déjà sur les événements qui ont précédé la tragédie de samedi, sur l'incident luimême et sur ce qui l'a suivi.

En vertu de l'article 4 d) du Protocole sur la surveillance internationale annexé à l'Accord de Paris de 1973, Lao Bao est un siège d'équipe de la CICS spécialement désigné. En vertu de l'Accord, l'équipe de Lao Bao aurait dû se trouver à son poste et à l'oeuvre 30 jours au plus tard après la signature de l'Accord. Toutefois, pour une foule de raisons, c'est seulement le 17 mars que la première reconnaissance de Lao Bao s'est faite par hélicoptère, par Quang Tri et Gio Linh. Pour cette visite, les assurances nécessaires de sécurité ont été obtenues des parties vietnamiennes en cause et le Viet Cong a fourni les officiers de liaison chargés d'accompagner l'équipe de la CICS. Une seconde visite de reconnaissance, ayant pour objet de vérifier si toutes les installations destinées à l'équipe de la CICS étaient en place, devait avoir lieu le 5 avril, mais il fallut y renoncer lorsque des représentants de la République du Vietnam empêchèrent le personnel de liaison du Viet Cong de monter à bord de l'hélicoptère à Quang Tri.

Ce vol de reconnaissance fut reporté au 7 avril, Le matin du 7 avril, à Quang Tri, les autorisations et les garanties de sécurité pour le vol ayant été obtenues des autorité sud-vietnamiennes et de celles du Viet Cong, les équipages des hélicoptères numéros 006 et 115 de la CICS reçurent des instructions très détaillées de la part du capitaine Parent, sur la route exacte que le Viet Cong avait désignée comme étant sûre pour le voyage vers Lao Bao. Les deux hélicoptères partaient de Quang Tri à 9 heures le matin du 7 avril pour se rendre à Gio Linh, où deux membres du personnel de liaison du Viet Cong montaient à bord de l'hélicoptère 006 et un autre à bord du 115. Les hélicoptères partaient à 11 h 15 et s'avançaient le long de la route désignée par le Viet Cong, de Gio Linh à Dong Ha puis de Dong Ha vers Lao Bao le long de la route 9, à l'altitude convenue de mille mètres dans le corridor convenu de deux kilomètres de chaque côté de la route 9. A midi moins dix, l'hélicoptère 115 annonçait qu'il terminait l'approche de Lao Bao. Environ trois minutes plus tard, l'équipe de la CICS à Quang Tri recevait des hélicoptères un message selon lequel l'un d'eux se faisait tirer dessus depuis le sol et l'autre avait été atteint par un missile et était en train de tomber. Les membres du personnel canadien qui étaient à bord de l'appareil survivant confirment que leur hélicoptère a reçu des coups de feu à ce moment. Selon eux, l'appareil a manoeuvré pour éviter l'attaque dont il était l'objet et a atterri dans un hameau situé le long de la route 9, d'où les hommes ont marché jusqu'au lieu d'écrasement de l'autre hélicoptère, à quelque deux kilomètres de là. On n'a donc aucune raison de penser que l'un ou l'autre hélicoptère se soit trouvé hors du corridor de vol au moment de l'incident. Les conditions météorologiques étaient d'ailleurs excellentes à ce moment. L'hélicoptère qui avait atterri sans difficulté reçut le tir d'armes légères après avoir touché le sol, où l'on n'aurait pourtant pas pu se méprendre sur les symboles de la CICS dont il était marqué.

Les autorités du GRP à Quang Tri ont publié leur propre compte rendu de ce qu'elles appellent "l'accident". Elles prétendent que les deux hélicoptères se trouvaient à 25 kilomètres au moins, soit environ 15 milles, du corridor de vol approuvé lorsque l'hélicoptère numéro 006 a été abattu. La déclaration soutient que les appareils maintenaient cette déviation depuis quarante minutes.

En quelques minutes le quartier général régional de la Commission à Hué était informé du message de détresse reçu par radio et de la perte de contact qui s'en était suivie. Les Canadiens et les autres membres de la CICS se mettaient immédiatement à l'oeuvre conjointement à Quang Tri et à Saigon pour essayer d'obtenir des renseignements sur ce qui s'était produit et, chose plus importante encore, pour organiser une mission de recherche et de sauvetage.

Demande de sauvetage refusée

Tous les efforts se révélèrent inutiles. A Quang Tri, soit à quelque 40 milles du lieu de l'incident, le colonel McLeod, commandant des Forces canadiennes faisant partie de la région numéro un de la CICS, entrait en communication avec les représentants du Viet Cong, qui prétend être la partie qui contrôle la région où l'incident s'est produit. Ces représentants se trouvaient tout juste de l'autre côté de la rivière par rapport à Quang Tri. Dans l'après-midi du 7 avril, on lui refusait par trois fois la permission de se rendre à Lao Bao, que ce soit par la route ou par la voie des airs. On lui annonçait enfin, dans la soirée du 7 avril, qu'il était impossible de conclure les arrangements nécessaires en vue du sauf conduit vers Lao Bao. Plus tard, on lui faisait savoir qu'un des hélicoptères avait atterri sans difficulté mais que l'autre (je cite) "avait eu un accident" (fin de la citation). Le représentant du GRP ou du Viet Cong ne voulait donner aucun renseignement sur les victimes ou sur l'état des membres du personnel en question. A Saigon, pendant que le général McAlpine et ses trois collègues du comité militaire de la CICS se rendaient à Hué pour y faire enquête personnellement, on essayait parallèlement d'obtenir des renseignements de la délégation du GRP ou du Viet Cong à la Commission militaire mixte bipartite. Ces efforts, qui ont comporté une réunion de trois heures entre les représentants du GRP et le président indonésien agissant au nom de la Commission, se sont aussi révélés vains. Le Viet Cong ne voulait pas permettre